



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 084-218400828-20240528-DCM2024_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024_030

Date de convocation : 22/05/2024

Membres en exercice : 18

Votants : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29.05.2024



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO, Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL, Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations : Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés : Frédéric MOURIES

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX, attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX, attachée territoriale.

ENFANCE-JEUNESSE/ Attribution d'une récompense classe de CM2

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur Patrick CHAVADA 1^{er} adjoint délégué à l'enfance jeunesse. Dans le cadre de la politique culturelle de la commune d'inciter les enfants à lire via des outils modernes, il propose d'accepter la proposition d'attribution d'une liseuse électronique aux enfants de classes de CM 2 du groupe scolaire de Mormoiron.

Cette attribution marque aussi la fin du cycle primaire et l'entrée au collège.

Il propose :

- De décider l'achat de liseuses électroniques

Et de dire que

- Les crédits seront prélevés sur l'article 6232

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE l'achat de liseuses électroniques,
- DIT que les crédits seront prélevés sur l'article 6232
- AUTORISE le maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire : Isabelle CHANTREL,
Adjointe au maire

Le Maire

Régis SILVESTRE